Faire un don par testament
Guide de référence

Merci de songer à laisser derrière vous un héritage durable, qui permettra à des générations de femmes et de jeunes filles du monde entier de devenir plus autonomes. Ensemble, mettons fin aux inégalités.

Grâce à votre formidable geste de solidarité au profit de CARE Canada, vous aiderez des femmes, des jeunes filles et leur communauté à s'extraire de la pauvreté et de situations de crise dans les pays en développement.

Voici quelques renseignements de nature générale pour savoir comment faire un don par testament à CARE Canada.

Qu'est-ce qu'un don par testament?

Un legs à CARE Canada est un don dont vous précisez les modalités dans votre testament. Il est possible de consentir à un legs sous la forme d'un montant fixe, de biens personnels ou d'un pourcentage de votre patrimoine.

Quels en sont les avantages?

- Un don par testament permet de faire encore plus en faveur de l'autonomisation des femmes et des jeunes filles dans les pays en développement, en vue de briser le cycle des inégalités. Grâce à votre legs, des générations de femmes et de jeunes filles pourront enfin s'extraire de la pauvreté.
- Ce legs permet d'obtenir un reçu officiel pour don de charité, d'où une réduction de la charge fiscale globale sur votre succession et une meilleure transmission de votre héritage à vos proches.
- Dans votre testament, vous pouvez prévoir de faire don à CARE Canada de titres boursiers. Cette démarche aidera à réaliser d'importantes économies d'impôts sur votre succession, puisque les titres ainsi légués seront exonérés de l'impôt sur les gains en capital.
- Il est très simple de faire un don par testament. Vous serez ensuite libre de procéder à des modifications à tout moment.

Exemples de codicilles

Pour nous faire un legs, il suffit de rédiger une phrase ou deux désignant CARE Canada comme bénéficiaire ou d'ajouter un codicille à votre testament.

Vous trouverez ci-dessous quelques exemples de codicilles qui pourraient vous être utiles.

Legs résiduel : « Je fais don de la totalité de mon patrimoine ou d'un montant correspondant à __ % de la valeur de mon patrimoine à CARE Canada, dont le siège social est situé dans la ville d'Ottawa, en Ontario, au Canada. »

Legs d'un montant fixe : « Je fais don d'un montant de ____ $ (en dollars canadiens) à CARE Canada, dont le siège social est situé dans la ville d'Ottawa, en Ontario, au Canada. »

Bien que les dons par testament constituent le type de legs le plus courant, nous pouvons également vous renseigner sur les autres possibilités qui s'offrent à vous (assurances vie, REER, donations et autres). N'hésitez pas à communiquer avec nous pour en savoir davantage. De plus, un cabinet de conseils financiers peut vous aider à déterminer le type de don qui vous convient le mieux.

Courriel : zeinab.omer@care.ca
Tél. : 647-914-2156

Notez que ces renseignements sont de nature générale et ne constituent pas des conseils juridiques ni financiers. Nous vous encourageons donc à consulter un cabinet spécialisé avant de prendre une décision.